

même cette taxe qui monte presque aux deux tiers de leur gratification, quoyque d'autres Communautés en soient exemptés, ou payant une somme tres modique.

On les menace même de leur couper un petit verger pour la continuation des rües inutiles ainsy que le sieur Catalogne sous-ingénieur qui à un plan de la Ville en peut rendre compte, c'est un terrain qu'ils ont acheté dont ils payent des rentes au Seigneur et que les fortifications qu'on va faire diminuerent considerablement estant prises sur toute sa longueur et le petit verger le sera d'un tiers par un chemin de ronde qu'on prendra dedans.

Ils esperent que le Conseil voudra bien avoir quelque egard à leurs représentations en leur augmentant leur gratification en faisant diminuer leur taxe et en empechant que leur petit verger ne soit coupé.

fait et arrêté le 16 Mars 1716

L. A. DE BOURBON

Le marechal d'Estrées.

Par le Conseil

LACHAPELLE

[Endorsed: "16 Mars 1720 Requête des Pères Jésuites au Conseil, Collège de Québec leur entrepôt à Montréal pour les missionnaires."]